



# M U I Z O N

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2024

Membres présents : Mmes BOUCHE, DOUSSON, DEGUAY, HOUEL, ROGER, Mrs RENARD, SAAS, BRUYERES, DUARTE, DUBOIS, FAURE, LHERMITTE, PERIN, FAGOT, Membres absents : Mr SENECAILLE (excusé), Mr BUREAU (pouvoir à Mr SAAS).

Madame BOUCHE a été élue secrétaire.

#### **1. INDEXATION SUR LES LOYERS 1 RUE DU GRAND PRE**

Le bâtiment issu du legs de Mme PETRICIC à la commune de Muizon a été vendu à M Gabin MEYER début d'année 2024.

L'acheteur a versé ses loyers, mais ils ont été bloqués, en dépôt à la Trésorerie.

Le temps que les écritures se fassent en comptabilité, il a été soumis à une indexation sur loyer évaluée à 5110,74€.

Il avait été entendu entre l'acheteur et le vendeur (la commune) que le prix de vente serait de 600 000 € et que les loyers seraient ceux sans indexation alors que le coût d'indexation a été évalué à 5110,74 €.

Le Maire demande que ces accords soient respectés.

Vote : abstentions 4 (opposition) (S HOUEL, J BRUYERES, F PERIN et Ph DUBOIS / et 11 voix pour ne pas faire payer l'indexation des loyers.

#### **2. REMUNERATION AGENTS RECENSEURS**

La campagne de recensement débutera le 16 janvier 2025 (pour une durée d'un mois), les 4 agents recenseurs distribueront des informations liées au recensement dans chaque boîte aux lettres le 8 janvier 2025. Les agents recenseurs seront rémunérés par la mairie (Marc DEGUAY/Charles RENARD/Germain MARS AUX/Daniel PALAMARINGUE) suivant l'indice du SMIC sur la base de 25h/semaine sur 6 semaines.

Vote POUR à l'unanimité.

#### **3. COUVERTURE PREVOYANCE SANTE POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

La Commune a adhéré au contrat d'assurance du Centre de Gestion, comme à l'accoutumé. Cependant en janvier 2025, le volet PREVOYANCE devient obligatoire et représente une charge supplémentaire pour les agents.

Les calculs réalisés par la mairie ont été faits sur la base de 90% de prise en charge par la Commune.

La prise en charge à hauteur de 100% pour la commune coûterait moins de 900 euros en plus par an.

Le cout par an est estimé à 11 000 euros.

Le conseil municipal délibère pour l'option de base avec une prise en charge de 100% des cotisations pour les agents.

Vote : favorable à la majorité moins une abstention - Arnaud LHERMITTE .

#### **4. VIREMENTS DE CREDITS**

Afin de pouvoir émettre les derniers mandats de paiements, et honorer les dernières factures, le Maire propose les virements de crédits suivants :

200 € du compte 615221 au compte 681 (créances douteuses).

Créances dites « douteuses » : correspondant aux sommes dues par des parents à MAREL (suite à un délai moyen de deux ans de contentieux).

Désormais le montant de facturation minimal est de 15 euros (contre 5 euros avant).

Ph DUBOIS demande si ce sont toujours les mêmes personnes qui ne payent pas ?

Le Maire indique qu'il est important que les enfants mangent à la cantine.

V DOUSSON : si les personnes sont dans le besoin, elles peuvent se faire connaître auprès de la Commune pour disposer d'aides éventuelles.

Vote pour à l'unanimité

30 000 € du compte 615221 au compte 6413 (personnel non titulaire)

Virement de 30 000 euros pour pouvoir payer les salaires, suite à des embauches (11 personnes en plus en 2024) pour s'occuper des enfants qui sont de plus en plus nombreux à déjeuner et à être occupés au MAREL.

Vote pour à l'unanimité

10 000 € du compte 615221 au compte 6450 (charges de prévoyance santé)

Vote pour à l'unanimité

#### **5. CREANCES A SOLDER – dénommées CREANCES DOUTEUS**

Suite à une communication de la perception concernant 194.65 € de créances douteuses, le Maire expose que la commune n'a pas le choix que d'honorer ces dernières (factures de périscolaires non recouvrées)

P. DUBOIS : peut on aider ces personnes ? est ce toujours les mêmes ?

F. PERIN : peut on responsabiliser ces personnes si les profils sont récurrents ?

V. DOUSSON : dans tous les cas la commune devra payer, connaitre les noms ne changeront rien.

Le Maire : Les personnes en difficulté passagère sont invitées à contacter le CCAS.

194,65 euros de créances douteuses sont mises en délibération.

Vote : pour à l'unanimité

## **6. CREATION POSTES**

Après exposé du Maire quant au besoin de régularisation des contrats de travail en cours, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer divers postes.

- Agent technique à 15h / semaine
- 18h / semaine
- 35h / semaine
- 75h / mois
- 58h / mois
- 15h50/mois
- 21h50 / mois
- 30h / mois

Pas de charge supplémentaire pour la commune au regard des dépenses totales de 2024.

Les contrats vacataires ne leur permettaient pas de travailler le mercredi, ce qui est très contrariant pour le MAREL.

En règle générale, un ou deux CDD sont conclus avant de proposer un CDI.

Vote pour à l'unanimité.

## **7. CONVENTION CASERNE POMPIERS entre la Commune et le SDIS.**

Jusqu'à présent la commune de Muizon avait mis à disposition sa caserne des Sapeurs-pompiers au Grand Reims par le biais d'une convention.

Cette convention a été résiliée pour donner place à une nouvelle convention entre la commune et le SDIS ; Le SDIS devient le nouvel occupant.

Des travaux de mise en conformité de la Caserne ont été opérés par le Grand Reims et vont bientôt se terminer.

Lecture de la convention par le Maire

Le Maire ajoute à l'article 8 « Charges » qui seront refacturées au SDIS relativement aux consommations eau et électricité de la caserne.

Cette convention est signée pour une durée de 1 an, puis tacitement reconduite par année, avec préavis de 3 mois de l'une ou l'autre des parties.

E. FAURE : 6 pompiers seront d'astreinte à leurs domiciles selon un planning défini, pour un effectif total de 38 pompiers émanant des centres de MUIZON, TRIGNY et GUEUX à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (contre 11 précédemment).

Le SDIS mettra à disposition les moyens, avec notamment une ambulance.

Vote du conseil : favorable à l'unanimité

E. FAURE, conseiller mais également sapeur-pompier ajoute que 6 personnes seront d'astreinte H24 (à moins de 10min de chez eux)

## **8. PHASE 2 TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE**

Une procédure de consultation adaptée a été lancée le 22/11/2024.

Suite à trois consultations d'architectes, deux offres ont été reçues et une a été abandonnée. L'offre retenue a eu une note de 19,4 (cabinet MANIERE MAZOCKY) contre 16.02 pour le cabinet RACINE Ingénierie.

Le Maire annonce que les offres ont été reçues quelques heures avant la séance de conseil municipal, mais que si l'on souhaite que les travaux soient rapidement réalisés il fallait délibérer lors de cette séance.

Une demande de subvention a été demandée à la CUGR, la demande de fonds de soutien est de 80 000 € et de 4000 € pour le bonus écologie. D'autres demandes de subvention ont été demandées et sont en attente de retour.

Une habitante demande la parole et souhaite connaitre le contenu de la seconde phase de travaux.

Le Maire : Cette 2<sup>ème</sup> partie de travaux comprend la peinture, les sols, l'éclairage, la ventilation des salles, la mise en conformité des réseaux en électricité, de la sécurité incendie et des aménagements pour Personnes à Mobilité Réduite. Une partie d'aménagement de bureau à MAREL est aussi à l'étude.

Un ascenseur pour handicapés est évoqué : Le Maire expose cependant que si une solution intermédiaire existe, nous y aurons recours pour raison d'économie.

Vote pour à l'unanimité

## **POINTS DIVERS :**

Le Maire : une brigade environnementale a été créée par les services du Grand Reims, des discussions sont en cours avec les entreprises pour qu'elles puissent au mieux et à moindre coût réaliser l'évacuation de leurs déchets en déchetterie.

### **PAROLE AUX ADJOINTS**

V BOUCHÉ : le magazine MUIZON Mon Village est en cours de finalisation, nourri des manifestations de cette fin d'année, avant envoi à l'imprimeur.

Mary DEGUAY : Noël des Aînés : jolies réalisations par les enfants du MAREL. 152 réponses positives et 6 absents. Merci à Jacques et à Francine qui ont aidé les personnes du CCAS.

Distribution des colis les vendredi 20, samedi 21 et dimanche 22 décembre 2024.

JP FAGOT : Noël des enfants le 05/12/2024 à CHEVAL ART ACTION. Spectacle adapté à tous les âges. Merci au personnel du MAREL qui a œuvré pour que les repas se déroulent vite, merci aux enseignants.

Ph SAAS : passage à un compte financier unique en 2025 (CFU). On ne peut que s'en satisfaire.

En Commission, présentation par JC HOUEL, extra municipal de la commission Sécurité et Finances, des chiffres de la délinquance sur 12 mois.

- Les atteintes aux biens baissent de 16%
- Les cambriolages augmentent de 30 %

Les vols à la roulotte baissent de 39%

Discussion autour de l'extinction et du retour de l'éclairage la nuit et des heures de cambriolages. Nous sommes en attente des horaires de cambriolages et des résultats des communes environnantes.

F PERIN déclare que les chiffres constatés à MUIZON sont au-dessus de la moyenne nationale et régionale.

Ph SAAS : Echange sur le nombre de référents citoyens, sur l'incohérence entre la liste communiquée par la commune à la Gendarmerie qui ne l'avait pas remise à jour.

Le rond-point sera ouvert ce mercredi. Quelques panneaux rue des Vautes seront à revoir.

Souci sur les faïences du Gymnase : elles ont été remises en état.

Il reste des fissures au sol qui doivent être corrigées par Le Bâtiment Associé.

Parking du Gymnase : les plantations seront faites début 2025.

### **PAROLE AU MAIRE**

Le Maire évoque le tract de Ph DUBOIS et F PERIN, courrier que les muizonnais ont tous reçu le 23 novembre 2024 dans leurs boîtes aux lettres. Il souhaite faire lecture d'un courrier rédigé par ses soins et approuvé par la liste globale de la majorité, qui sera mis dans les boîtes aux lettres des Muizonnais cette semaine, distribué par les conseillers de la majorité.

Les habitants pourront le lire tranquillement et tenir compte des invitations du Maire à les rencontrer en cas d'incompréhension. Le Maire n'admet pas et refuse que son honneur et celui de sa famille soient salis.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

F PERIN : le grillage aux terrains de foot ne serait pas enterré assez profond, mais demande car ne sait pas quand ça a été voté.

Ph SAAS : voté dans le budget.

Ph DUBOIS : où en est le dossier de la CMMA ? que dit l'avocat ?

J BRUYERES : c'est en cours !

S HOUEL : qu'est-ce qui bloque pour le leg PETRICIC ? quid du nom de rue ou d'un endroit ? pourquoi ne pas le faire maintenant ?

Ph SAAS : la commission pourra faire une proposition en ce sens.

Le Maire : la promesse sera tenue et si possible avant la fin de ce mandat.

J BRUYERES : concernant les travaux du rond-point, la route de Soissons est fissurée (plus qu'avant) et le talus est défoncé.

Le Maire : Si les fissures ont été causées et au même titre les pelouses, la remise en état sera réalisée par les entreprises fautives.

### **NOTE DE LA MAIRIE :**

Les permanences de la Mairie auront lieu de 9h à 12h les journées des mardi 24 et 31 décembre 2024.

Le Maire et sa municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année 2024  
et une excellente année 2025.

Prochain Conseil Municipal le lundi 20 janvier 2025 à 20h

**« Emplacement réservé à l'expression des listes d'opposition »**

**Expression Freddy PERIN et Philippe DUBOIS**

Des débats hauts en couleur parfois mais en aucun cas nous ne semons la pagaille ou tenons des propos insultants. Mr le maire s'énerve car il ne veut pas évoquer, sauf à sa façon, les sujets qui fâchent. Nous invitons toujours les muizonnais à venir aux conseils municipaux pour s'en rendre compte. Les élus de la majorité se plaignent d'être régulièrement interpellés négativement par les muizonnais. C'est la conséquence de leurs choix de vote. Nous proposons régulièrement des idées mais, étant seulement 4, ce n'est pas assez pour les faire adopter.

-Nous votons la prévoyance santé à 100% pour les salariés de la commune pour une meilleure protection.

-Nous votons également la rémunération des 4 agents recenseurs. Par soucis de transparence, sur les 4, nous vous informons que Mr Charles Renard est le petit-fils du maire et Mr Marc Deguay mari d'une adjointe.

-Nous votons la prochaine étape des travaux aux écoles. Nous demandons une réponse écrite des subventions qui seront accordées pour ces travaux. Si nous n'obtenons pas le montant annoncé par le maire nous serons obligés d'autofinancer une plus grande partie des travaux venant impacter la trésorerie de la commune.

-La barrière autour du terrain de foot avoisinant les 55 000 euros destinés à empêcher les lapins de détériorer le terrain de foot n'est enfoncée que de 40 cm... Apparemment insuffisant (il faudrait 60cm). Le maire a fait ce projet sans consulter le conseil municipal. Cela risque encore d'être lourd de conséquence si la barrière s'avère inefficace.

Après un an et demi d'absence, nous sommes ravis de revoir au conseil municipal Mme Valérie Dousson, élue de la majorité et défendant ardemment le maire ce soir-là et dont son mail apparaît dans le document du maire. Nous espérons que la demande de logement sur Muizon de son fils, apparemment retirée, n'est qu'une pure coïncidence... Il n'y a rien d'illégal à loger les proches d'élus à condition que les muizonnais les plus nécessiteux (personnes seules avec enfants, handicapés, revenus modérés...) passent en priorité.

Notre comportement est toujours responsable au sein de cette assemblée. S'investir dans la vie publique demande à être irréprochable comme cela était le cas sous les mandats de Mr Vecten et Mr Caquot dont nous nous inspirons beaucoup. Aucun commentaire sur le document de la majorité pleins d'inepties. L'avertissement pénale probatoire pour faux en écritures publiques est révélateur. Le maire remet en cause lors de ce conseil la légitimité de l'avertissement pénal probatoire délivré par Mr Le Procureur ainsi que la véracité des propos du journal l'Union.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une belle fête de fin d'année.

**Espace de libre expression de Mme HOUËL Sophie et M. BRUYERES Jacques**

Nous nous sommes abstenus pour la première délibération de l'ordre du jour présenté sur l'indexation des loyers du 1 rue du Grand Pré. Nous avons pris la délibération N°24/11 du 16 mai 2024, sur l'assujettissement de la TVA d'un montant de 6 437.88 € que la commune doit déjà percevoir de son propriétaire M. MEYER Gabin. Sur l'influence de M. le Maire, les membres de la majorité ont décidé d'annuler, à titre de cadeau, la dette de 5 110.74 € de la société BOX DISCOUNT. La TVA ne sera sans doute pas honorer non plus car la réponse ne nous a pas été fournie par M. le Maire.

La somme de 600 000 €, provenant du legs de Mme PETRICIC, acheté par M. MEYER Gabin, n'est toujours pas dans la comptabilité de notre commune, elle serait bloquée à la trésorerie de Fismes. Nous avons posé la question, si ce versement non effectué était en rapport avec la close du testament qui stipulait l'obligation de nommer une rue, une place ou un bâtiment communal au nom de M. PETRICIC. M. le Maire préfère laisser cette décision à la prochaine municipalité mais après réflexion, nous dit qu'il allait voir cette nomination en commission.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.